

Publié le 18 janvier 2018

La Spl Opus, enfant de la réforme

Créée pour répondre au nouveau cadre de la réforme, la Spl Opus se prépare depuis 2016 à la transition. Des horodateurs à la gestion des FPS en passant par le recrutement des agents, tout a été pesé au trébuchet.



Elle est toute jeune, la **Spl Opus** (Optimisation des politiques urbaines du sud), puisqu'elle née en 2016 de la volonté commune de la **Ville de Saint-Pierre** (84 000 habitants) et de la **Communauté d'agglomération Civis** (Communauté intercommunale des villes solidaires, regroupant 200 000 habitants et réunissant les communes de Saint-Pierre, Saint-Louis, L'Étang-Salé, Petite-Ile, Cilaos et Les Avirons). Sa raison d'être est « *la gestion du stationnement payant par un tiers pour répondre aux exigences de la réforme 2018 afin de disposer d'un interlocuteur unique sur la gestion du stationnement et des parkings relais sur le territoire* », selon **Christian Lauret**, son directeur général délégué.

La Spl planche sur le sujet depuis 2016, en acquérant dans un premier temps 75 horodateurs. « *Nous avons ensuite signé un contrat avec la Civis pour la gestion des parcs relais dans le cadre de la réalisation du TCSP (ndlr, transports en commun en site propre). Enfin, **les nouveaux tarifs et le forfait post-stationnement (FPS) ont été adoptés par le conseil municipal** et nous sommes dans une phase de test du nouveau logiciel servant à notifier l'infraction* », ajoute le directeur.

De l'amende au FPS, la sanction reste la même : 25 €

Les habitants ne vont pas tarder à se familiariser avec ce nouveau cadre réglementaire. Plusieurs choses vont changer. Il sera possible de se garer gratuitement 15 minutes après la saisie de la plaque d'immatriculation sur l'horodateur. Au-delà, le FPS est fixé à 25 euros dans 2 zones centrales de stationnement. Les tarifs horaires de stationnement ne changeront pas, l'amplitude horaire devant plus favorable en s'arrêtant le soir à 17h et le samedi à midi.

Le nouveau contrat avec la ville pour la gestion du stationnement prévoit **l'embauche d'une brigade de 7 agents** pour la surveillance des places de stationnement, 1 500 précisément. « *Nous avons récupéré le personnel ASVP (agent de surveillance de la voie publique) de la ville de Saint-Pierre au sein de la Spl à travers une mise à disposition ou une embauche en CDI* ». Les agents connaissent donc le métier et disposent d'une assermentation. « *Pour la gestion logicielle des FPS et RAPO (recours administratifs préalables obligatoires qui permettent à la personne verbalisée de poser un recours), nous avons fait appel à un prestataire pour une gestion globale avec fourniture des PDA (dispositif d'impression électronique des FPS), et suivi des FPS et RAPO* », affirme Christian Lauret avec un objectif clairement identifié : « *Par ce contrôle renforcé, on s'attend à une **augmentation du paiement immédiat** des FPS, même si l'actuel taux de recouvrement, de l'ordre de 50 %, se situe dans une bonne moyenne nationale* », conclut-il.